

## Le paysage : Une question de société

Ce dossier est extrait du  
Plan de Paysage du Larzac  
réalisé par :

**Daniel LAROCHE**  
ARCADI sarl

15 rue Albert Michel  
34 000 MONTPELLIER

**Isabelle MOULIS**  
B.E. Hommes et Territoires

10 rue Jeanne d'Arc  
34 570 PIGNAN

**Alain MENE-SAFFRANE**  
Architecte D.P.L.G.

19 rue de l'Ancien Courrier  
34 000 MONTPELLIER

**Jean-Pierre GENSANE**  
Géographe

15 rue de l'Amiral  
66 000 PERPIGNAN

Paysage : « Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Convention Européenne du Paysage – Florence – 2000)



Parce que le nombre d'intervenants sur le paysage s'est multiplié, parce que les techniques d'aménagement sont puissantes et déconnectées du territoire, parce que la qualité du cadre de vie est devenue une attente forte de notre société et présente aussi une valeur économique, **de nouvelles relations entre l'homme et le territoire sont à établir.**

L'Etat (Direction Régionale de l'Environnement, sous l'autorité du **Préfet de l'Aveyron**), a engagé une réflexion sur le devenir du Larzac, en étroite collaboration avec les acteurs, et en particulier le **Parc naturel régional des Grands Causses**, dans le but de doter ce territoire d'exception d'un Plan de Paysage.



## Qu'est-ce qu'un plan de paysage ?



### Un projet de territoire, un programme d'actions

Un Plan de Paysage traduit, pour un territoire, un projet de devenir du paysage qui doit guider les choix et décisions d'aménagement. Il propose d'orienter les processus de transformation du paysage : le paysage n'est plus seulement le produit « involontaire » d'activités individuelles multiples, mais devient l'expression d'un intérêt commun pour la qualité du cadre de vie.

Un Plan de Paysage permet d'agir à dessein plutôt que de laisser faire. Document de référence établi en partenariat avec les acteurs locaux, un Plan de Paysage fédère et oriente les différentes interventions des habitants et des professionnels.

### La volonté d'une réflexion et d'une dynamique collectives

Donner du sens à l'aménagement d'un territoire ne peut se faire qu'avec la participation aux réflexions et débats des hommes et des femmes qui y vivent et y travaillent. Ceci signifie :

**CONSTRUIRE ENSEMBLE LE PROJET DE TERRITOIRE :**  
Le Plan de Paysage se fait en associant de nombreuses personnes-ressources (usagers, scientifiques et universitaires, techniciens...), en impliquant les acteurs du territoire (habitants, élus, professionnels, institutions et associations) et en favorisant le débat public sur le projet de territoire (groupes de travail, réunions publiques).

**PARTAGER LES CONNAISSANCES AVEC LE PUBLIC :**  
Les conditions prioritaires de l'élaboration du projet se font par la diffusion de l'information sous forme d'articles de presse, de notes de synthèse, d'exposition itinérante et de mise à disposition dans chaque mairie du document de référence intégral et d'une synthèse.



## Le Larzac, un territoire habité d'exception.



Par ses particularités géologiques et la richesse de son patrimoine archéologique, naturel et paysager, le Larzac constitue un site emblématique de la région Midi -Pyrénées, de l'Aveyron et du Parc naturel régional des Grands Causses.

Ce territoire fait l'objet d'un Plan de Paysage élaboré en partenariat avec les acteurs locaux à partir d'un diagnostic et de l'identification de ses principaux enjeux.



L'intégralité de l'étude est consultable en mairie et au siège du PNR.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

Parc naturel régional des Grands Causses  
71 bd de l'Ayrolle,  
B.P. 189, 12 101 MILLAU cedex  
Tel : 05 65 61 35 50  
Fax : 05 65 61 34 80  
parc.grands.causses@wanadoo.fr

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées  
(DREAL)  
Service Territoires, Aménagement, Énergie, Logement  
2 boulevard Armand Duportal - Bât G  
BP 80 002 - 31074 Toulouse Cedex 9  
Tel : 05 34 45 15 22  
Fax : 05 34 45 15 39  
stephane.boutonnet@developpement-durable.gouv.fr  
www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr

Crédit Photographique : Isabelle MOULIS  
Cartographie : ARCADI sarl

# LE PLAN DE PAYSAGE DU LARZAC

## Un projet de territoire accompagné d'un programme d'actions concret

L'objectif du Plan de Paysage est double : conserver et protéger ce territoire d'exception tout en intégrant les évolutions, notamment au regard des projets économiques et touristiques, dans une gestion patrimoniale à moyen et long terme.

### Un diagnostic de territoire

Depuis la nuit des temps, le Larzac est régi par l'agropastoralisme (élevage ovin sur parcours) et par la fonction de passage (entre littoral méditerranéen et massif central, entre Cévennes et Aquitaine). Le paysage du Larzac se transforme rapidement sous la double influence de son accessibilité accrue (mise en service de l'A75 et du viaduc de Millau) et du changement de pratiques agropastorales (abandon des parcours au profit du fourrage distribué en bergerie).

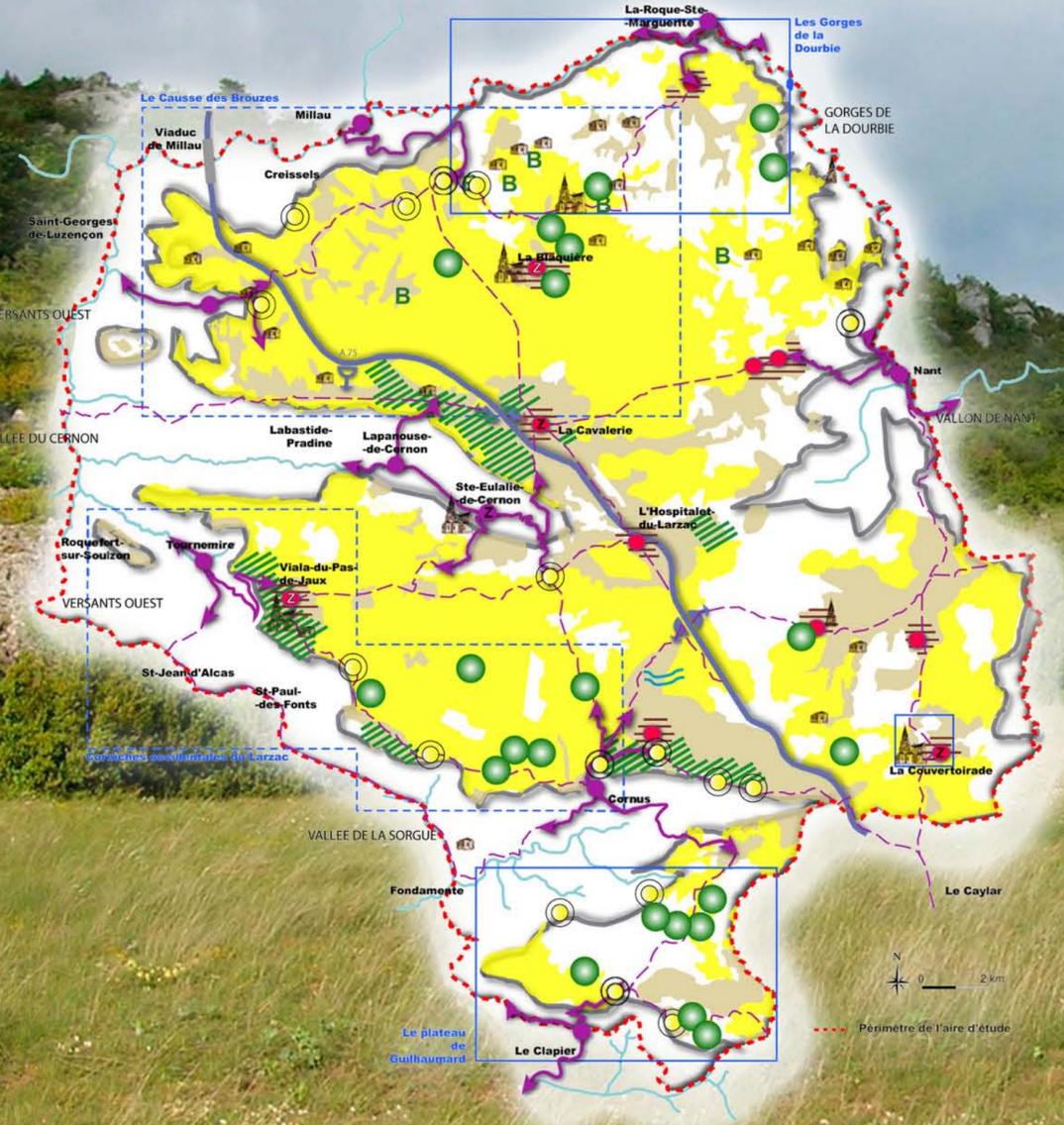
Différentes dynamiques récentes entraînent de profondes mutations : implantation d'activités artisanales, industrielles et de services ; points de développement localisés le long de l'autoroute et déconnectés de l'espace environnant ; urbanisation croissante ; besoins en logements ; multiplication des usages touristiques ; disparition des bergers entraînant un embroussaillage...

### Des enjeux patrimoniaux à l'échelle d'un territoire vivant

Le maintien et la valorisation des grands espaces fortement convoités du Larzac :

- terroirs agricoles et parcours
- spécificités caussenardes de l'habitat déterminées par l'environnement (économie des terres arables et de l'eau, protection climatique)
- usages et pratiques du territoire en cohérence avec la fragilité des milieux

Outre des paysages naturels et culturels remarquables, le Larzac constitue un ensemble géologique déterminant dans l'approvisionnement des territoires alentour en une ressource rare et vitale : l'eau.



Le programme d'actions concerté se décline en 3 axes et 25 actions  
Dont 9 (▲) ont fait l'objet d'un approfondissement

### AXE I PRESERVER LES PAYSAGES MONUMENTAUX ET LA DIVERSITE PAYSAGERE

L'une des spécificités les plus fortes du Larzac réside dans son aspect de forteresse naturelle minérale.

#### PROTEGER

LES SITES (inscrits ou classés)

- Protection envisagée
- Protection existante

LES ELEMENTS REMARQUABLES

- Noyaux urbains
- Eléments bâtis
- Chaos d'envergure
- Bouissières
- Lacs temporaires

#### Restaurer la lisibilité du relief naturel

- la mise en valeur des balcons et corniches
- la mise en réseau des portes d'entrées sur le plateau et leurs belvédères
- la protection des chaos d'envergure (▲)

#### Sauvegarder les paysages traditionnels stratégiques

- l'entretien d'espaces de parcours ouverts (▲)
- la protection des dolines et des sotchs aux abords des bourgs (▲)
- la préservation de la vocation agricole des propriétés foncières
- la préservation des structures paysagères liées à l'arbre (▲)
- la constitution d'un paysage protégé autour de l'A75
- la mise en valeur des paysages depuis les voies de communication

#### Préserver les sites remarquables

- la reconnaissance des sites remarquables (▲)



### AXE II MAITRISER L'EVOLUTION DE L'URBANISATION

En parfaite cohérence avec le patrimoine et les savoir-faire caussenards, le Plan de Paysage apporte des réponses appropriées aux demandes d'urbanisation et aux nouveaux modes d'habiter et de travailler.

#### GERER

- La steppe
- Les zones agricoles aux abords des villages
- Bocage

#### Contrôler le devenir du patrimoine bâti

- la protection des noyaux urbains remarquables
- la reconnaissance du patrimoine bâti
- la diffusion des connaissances et la transmission des savoir-faire

#### Créer des extensions respectueuses des paysages

- le respect d'une structure urbaine spécifique (▲)
- le traitement des limites urbaines et le respect des silhouettes
- la mise en place d'un projet cohérent d'urbanisation du plateau

#### Créer des règles spécifiques d'implantation des nouvelles activités

- le maintien de pôles de proximité (▲)
- la création d'implantations nouvelles (hameaux, exploitations agricoles)



### AXE III VALORISER LES RESSOURCES ET LES PAYSAGES NATURELS

Cette terre singulière abrite depuis longtemps une tradition de réflexions collectives, d'engagements citoyens et d'outils collectifs alternatifs.

#### Accompagner la mutation de l'agro-pastoralisme

- la préservation des paysages et le développement des exploitations agricoles

#### Développer un tourisme durable de pays fondé sur le paysage

- la valorisation des portes d'entrée touristiques du territoire
- le développement des circuits de découverte des paysages
- la mise en place d'une typologie d'accueil des sites touristiques
- la mise en tourisme durable du paysage (▲)

#### Développer et protéger les ressources naturelles

- la valorisation de l'usage du bois-énergie
- la valorisation de l'énergie éolienne domestique
- une gestion économe de l'eau (▲)

#### METTRE EN VALEUR

- Les belvédères
- Les portes d'entrée
- les itinéraires et voies de découverte

